

Procès-verbal du conseil de la Municipalité de Lac-Supérieur

PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DES LAURENTIDES
MUNICIPALITÉ DE LAC-SUPÉRIEUR

À une séance extraordinaire du conseil de la Municipalité de Lac-Supérieur, tenue le 19^e jour de janvier 2022 à 18 h, par vidéoconférence, et ce conformément à l'arrêté ministériel 2020-209 suivant les nouvelles mesures sanitaires en vigueur à la présente date.

Sont présents: mesdames les conseillères, Luce Baillargeon, Jennifer Pearson-Millar, Nancy Deschênes et Julie Racine et messieurs les conseillers Marcel Ladouceur et Simon Legault, formant quorum sous la présidence de monsieur Steve Perreault, maire.

3 personnes étaient présentes en vidéoconférence.

Madame Sophie Choquette, directrice générale et secrétaire-trésorière par intérim, est également présente.

Ouverture de la séance ordinaire du 19 janvier 2022 - 1

Monsieur le maire, Steve Perreault ouvre la séance extraordinaire à 18h04 avec le quorum requis.

2022-01-034 : Adoption de l'ordre du jour - séance extraordinaire du 19 janvier 2022– 2

1. Ouverture et constat du quorum
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Présentation du budget 2022
4. Adoption du budget de la Municipalité pour l'exercice financier 2022
5. Présentation du programme triennal d'immobilisations 2022, 2023 et 2024
6. Adoption du programme triennal d'immobilisations pour les années 2022, 2023 et 2024
7. Période de questions
8. Levée de l'assemblée

EN CONSÉQUENCE, il est

Proposé par monsieur Marcel Ladouceur, conseiller

Appuyé par monsieur Simon Legault, conseiller

ET IL EST RÉSOLU QUE le conseil approuve l'ordre du jour de la séance extraordinaire du 19 janvier 2022.

Adoptée à l'unanimité

2022-01- 035: Adoption du budget pour l'exercice financier 2022 – 4

La directrice générale et secrétaire-trésorière par intérim, madame Sophie Choquette, a déposé aux membres présents du conseil, les prévisions budgétaires pour l'exercice financier 2022.

EN CONSÉQUENCE, il est

Proposé par monsieur Marcel Ladouceur, conseiller

Appuyé par madame Nancy Deschênes, conseillère

ET IL EST RÉSOLU que le conseil adopte, comme déposé, par la directrice générale et secrétaire-trésorière par intérim, madame Sophie Choquette, les prévisions budgétaires pour l'exercice financier 2022.

Adoptée à l'unanimité

Procès-verbal du conseil de la Municipalité de Lac-Supérieur

2022-01- 036: Adoption du Programme triennal des immobilisations 2022-2023-2024 - 6

il est

Proposé par madame Luce Baillargeon, conseillère

Appuyé par madame Julie Racine, conseillère

ET IL EST RÉSOLU QUE le conseil adopte, comme déposé par la directrice générale et secrétaire-trésorière par intérim, le programme triennal des immobilisations 2022-2023-2024.

Le document du programme triennal des immobilisations, dûment signé par le directeur général/secrétaire-trésorier et le maire, fait partie intégrante de cette résolution.

Adoptée à l'unanimité

PÉRIODE DE QUESTIONS - 7

2022-01-037: Clôture et levée de la séance extraordinaire – 4

CONSIDÉRANT QUE l'ordre du jour est épuisé

EN CONSÉQUENCE, il est

Proposé par monsieur Simon Legault, conseiller

Appuyé par monsieur Marcel Ladouceur, conseiller

ET IL EST RÉSOLU QUE la séance ordinaire est levée à 18h54

Donné à Lac-Supérieur, ce 19e jour de janvier 2022

Sophie Choquette

Directrice générale et secrétaire-trésorière par intérim

Steve Perreault

Maire

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDITS

Je soussignée, Sophie Choquette, directrice générale et secrétaire-trésorière par intérim, certifie qu'il y a des fonds disponibles au budget pour l'ensemble des dépenses autorisées par le présent procès-verbal.

En foi de quoi, je donne le présent certificat, ce 19^e jour de janvier 2022.

Sophie Choquette

Directrice générale et secrétaire-trésorier par intérim